

## **Extrait du Registre des Délibérations**

**Séance du 16 OCTOBRE 2025**

**Nombre des Membres en exercice : 77**



**OBJET : PROCES VERBAL**

**DATE DE CONVOCATION : 09 OCTOBRE 2025**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, Espace K, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine, PICARD Denis, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth (ayant la procuration de SAUVAGE Catherine), PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de COUTEAU Jean-Pierre), PLANCHAIS Viviane (ayant la procuration de GUYOT Laurent), SILLAIRE Roger, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de FELTEN Daniel), GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de MARIN Karine), LALANCE Corinne, CARON Jean-François, TAILLY Jérôme, GEISEL Christophe, CHENOT Bernard, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, HARMAND Alde, DICANDIA Chantal (ayant la procuration de GUEGUEN Marie), ALLOUCHI Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCALEGRA Jorge (ayant la procuration de CAULE Emeline), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de ERDEM Olivier), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam (sortie après la 2025-05-01), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de SEGAULT Jean-François), LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, SIMONIN Hervé.
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	LELIEVRE Jean Luc, STAROSSE Jean-Luc, SEGAULT Jean-François, GUYOT Laurent, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, MARIN Karine, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, RIVET Lionel, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	11 avis de procuration
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	1 avis de suppléance
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Xavier COLIN
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	53 présents au début puis 52 présents de la 2025-05-02 à la fin.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	64 votants au début puis 63 votants de la 2025-05-02 à la fin.

**Le Président** accueille les délégué(e)s communautaires et les remercie pour leur présence.

Il donne la parole à **Patricia WINIARSKI**, qui a fait part de son souhait de s'exprimer devant l'assemblée dans le contexte d'octobre rose marquant la campagne annuelle mondiale de communication et de sensibilisation sur le cancer du sein. Rappelant que ce cancer touche majoritairement des femmes, mais également des hommes, P. WINIARSKI donne lecture d'un texte intitulé « Mais au moins tu es en vie », dont l'objet est de



sensibiliser l'entourage des personnes touchées par cette maladie sur l'importance des mots que l'on utilise et sur l'attention que l'on porte aux personnes qui se battent contre ce cancer.

Après l'avoir remerciée pour cette prise de parole, le Président invite à faire l'appel.

Le quorum étant atteint, la séance peut démarrer.

Le secrétaire de séance désigné est **M. Xavier COLIN**.

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

## **2025-05-01 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICES RELATIF À L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS(EUSES) DE LA CC2T**

En amont de la présentation détaillée des attendus de ce nouveau marché, **le Président** remercie chaleureusement les agent(e)s et élu(e)s qui se sont beaucoup investis sur ce dossier complexe et lourd d'enjeux pour le service rendu aux habitants des 41 communes du territoire. Il rappelle qu'après une première phase infructueuse, le marché a été relancé et adapté dans son contenu, sans revoir à la baisse l'ambition de la collectivité d'apporter une solution à toutes les communes, ni celle d'avancer dans le sens de la transition écologique.

Malgré une contrainte financière forte pour ce budget mobilité qui fonctionne sans apport du budget principal et avec un versement mobilité jusqu'ici inchangé, le nouveau marché qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2026 est au rendez-vous des priorités fixées par la communauté de communes et va en outre proposer quelques nouveautés dans son offre de service.

**J. BOCANEGRÁ** confirme la complexité du travail mené et l'appréhension de ne pas aboutir après la première phase infructueuse, qui a rendu la suite de la procédure particulièrement contrainte dans les délais. Les phases de négociation menées avec les 2 entreprises candidates ont été denses, mais consolidées par l'expérience de négociateur du Président et la grande qualité des offres remises.

Complété par la présentation technique d'Aurélie APOSTOLO, DGA, Jorge BOCANEGRÁ, indique également sa satisfaction d'aboutir aujourd'hui avec un marché à la hauteur des attentes et des moyens de la collectivité et une ambition écologique qui suit sa ligne de progression. Il rappelle enfin les nouvelles avancées de ce marché, comme la reprise de la boutique par la CC2T, la navette intramuros de Toul proposée tous les matins du lundi au samedi ou encore la meilleure adaptation et la clarification du transport à la demande rebaptisé transport sur réservation.

### **Questions et observations des membres de l'assemblée :**

**E. MARTIN TRIFFANDIER** demandant si le choix de garder la relation clients n'est pas risqué pour la collectivité, **F. CHARTREUX** indique qu'au contraire, c'est un plus qui va permettre d'agir en proximité et de répondre aux attentes des usagers sans passer par un intermédiaire. L'avantage de cette organisation en régie est observé aujourd'hui sur la gestion des abonné(e)s eau et assainissement, assurée en direct par les services de la CC2T. **P. BRETENOUX** salue le travail très intéressant de la commission mobilité, à l'appui duquel il a noté que l'une des données génératrices de coût pour le service des transports provient des « hauts le pied », périodes durant lesquelles les véhicules roulent à vide. Il émet le souhait que des solutions pragmatiques soient trouvées pour améliorer encore le fonctionnement des transports en commun, dont l'efficacité est indispensable pour le territoire. Il observe notamment qu'il y a sans doute des points d'amélioration à trouver sur l'offre de train en corrélation avec celle des bus.

**F. CHARTREUX** précise que le fait de passer en marché public (*en sortant de la délégation de service public n.d.l.r*) devrait permettre une plus grande adaptabilité, sur différents axes de progrès comme celui de la correspondance des horaires entre bus et train, sujet pour lequel un travail est mené parallèlement avec la SNCF et la Région. Il ajoute que la collectivité va continuer à apprendre sur ce nouveau marché, avec le souci constant d'améliorer l'offre et de maîtriser les coûts. En ce sens, la question des « hauts de pied », qui a déjà fait l'objet de nombreux échanges avec les candidats lors des phases de négociation, va continuer d'être investie pour être mieux contrôlée par la collectivité.

**J. BOCANEGRÁ** confirme qu'un RDV est pris avec la SNCF pour travailler entre autres sur une meilleure coordination des horaires.

Concernant la navette Toul intra-muros, **Jean-Louis MOREAU** demande si, à l'issue de la période d'expérimentation de 10 mois, il sera possible d'ajuster l'offre de service en fonction des résultats observés.

**Le Président** confirme que c'est effectivement ce qui est prévu. Ce nouveau service, qui a un coût non négligeable, pourra être adapté en fonction du succès observé ou non pendant la période d'expérimentation.



**P. WINIARSKI** notant qu'il va être particulièrement important de bien communiquer, **F. CHARTREUX** confirme que c'est effectivement pour ce sujet aussi un point d'attention pour la collectivité.  
Après ces échanges, il est procédé au vote :  
**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **2025-05-02 – PACTE DES MOBILITES DU BASSIN DE PROXIMITE DE NANCY ET ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS SUBURBAINS DE NANCY**

La délibération est présentée par **F. CHARTREUX**, qui souligne les principaux attendus du pacte des mobilités proposé par les différentes collectivités du bassin de proximité de Nancy et les avantages de l'adhésion de la CC2T en tant que membre associé du syndicat mixte des transports sud-nancéens (SMTSN). Cette étape va permettre de consolider les liens avec les collectivités parties prenantes et notamment la Métropole du Grand Nancy, avec laquelle la communauté de communes Terres Touloises partage divers enjeux majeur en termes de mobilité, comme celui de fluidification des flux sur l'A31-A33 ou de la desserte de Brabois par une ligne de cars express dédiés. Il rappelle que ces axes de coopération inter territoires sont aujourd'hui bloqués par les limites territoriales respectives des collectivités parties prenantes. Le statut de membre associé du SMTSN ouvre la voie à un travail concerté, sans toutefois que la CC2T perde la maîtrise de sa politique de mobilité.

**J. BOCANEGRÁ** ajoute qu'à terme, l'un des objectifs majeurs sera d'aboutir à une intégration tarifaire entre les différentes AOM, afin de simplifier l'usage des transports en commun.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **2025-05-03 - SUBVENTION MAISON FRANCE SERVICES DE DOMEVRE-EN-HAYE**

La délibération est présentée par **Emmanuel PAYEUR**, qui rappelle, pour cette délibération comme pour la suivante, que la subvention soumise au vote se situe dans la continuité de celle adoptée à l'unanimité par l'assemblée le 26 juin dernier et portant sur la modification des statuts de la CC2T.

Questions et observations des membres de l'assemblée :

**Thierry COLLET** fait part de sa perplexité sur ce sujet, les Maisons France services ayant été créées pour pallier le retrait des services assurés autrefois par l'Etat en proximité des habitants. Ces Maisons France services (MFS) sont censées être financées par l'Etat, mais les financements étant insuffisants, ce sont encore une fois les collectivités qui sont appelées à abonder. Il demande également si le personnel affecté est constitué d'agents des services de l'Etat, auquel cas cela reviendrait à les rémunérer à la place de leur employeur.

**F. CHARTREUX** précise que le personnel affecté ne vient pas des services de l'Etat mais qu'il s'agit d'agents formés pour assurer les permanences des Maisons France services et recrutés par les structures porteuses, en l'occurrence l'association Familles rurales pour ce qui concerne la MFS de Domèvre-en-Haye. Il ajoute qu'il partage le constat du désengagement de l'Etat compensé par les moyens des collectivités, mais il considère qu'il est primordial, pour la santé et l'attractivité du territoire, de ne pas aller vers une désertification des services publics, même si cela demande de mobiliser des moyens.

Après cet échange, il est procédé au vote :

**Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de valider l'octroi d'une subvention de 10 000 € à l'association Familles Rurales de Domèvre-en-Haye, porteuse de la Maison France Services, au titre de 2025.**

## **2025-05-04 - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION (15 000 €) A LA MJC DE TOUL POUR LE COMPTE DE L'ECOLE DE MUSIQUE**

La délibération est présentée par **Emmanuel PAYEUR**, qui rappelle l'intérêt de ce soutien financier pour permettre à l'école de Musique de faire face au désengagement d'autres partenaires et de poursuivre ses activités sans augmentation de ses tarifs.

Questions et observations des membres de l'assemblée :

**Jérôme TAILLY** observe qu'il s'agit d'une subvention conséquente (15 000 €) et que, si les tarifs n'augmentent pas, une différence significative existe entre les habitants de Toul et les habitants des autres communes de l'intercommunalité, qui payent 15 à 20% plus cher pour les activités proposées. Au vu du soutien financier apporté par la CC2T, il émet le souhait que les tarifs des communes hors Toul soient les mêmes que ceux pratiqués pour les habitants de Toul.



**Alde HARMAND** rappelle que l'école de musique est confrontée à des coûts très conséquents, la subvention demandée à la CC2T ayant vocation à permettre un maintien des tarifs qui, sinon, devraient être revus à la hausse. Partageant le vœu d'une harmonisation tarifaire à l'avenir, il souligne néanmoins qu'aujourd'hui, hormis Toul, seule une commune verse un soutien financier annuel à l'école de Musique (Pierre-la-Treiche, à hauteur de 500 €) alors même que 55% des adhérents proviennent de communes hors Toul.

**T. COLLET** estimant également que toutes les communes de l'intercommunalité devraient payer le même tarif, **F. CHARTREUX** fait valoir que ce n'est pas aujourd'hui possible avec ce niveau de cofinancement.

Il souligne que pour atteindre les mêmes tarifs que ceux pratiqués pour les habitants de Toul à l'échelle de l'intercommunalité et considérant que la quasi-totalité des communes dont les habitants bénéficient de cette structure ne payent rien, la subvention allouée par la CC2T devrait être encore plus conséquente. Il fait le parallèle avec certains équipements sportifs financés par des communes seules, mais qui sont utilisés par des habitants de communes voisines qui pour leur part n'en assument aucune charge.

**Patricia WINIARSKI** note que des habitants de son village fréquentent effectivement l'école de musique de la MJC de Toul, mais que la Mairie n'a jamais reçu de demande de subvention de la part de cet établissement.

**Marianne PIERSON** faisant valoir que d'autres équipements culturels gérés par des associations pourraient avoir des requêtes comparables à celle présentée par la MJC de Toul, **le Président** rappelle que la subvention proposée au niveau de la CC2T n'est valable que parce que l'équipement est unique sur le territoire et justifie d'un rayonnement largement intercommunal.

Enfin, répondant à une observation de **Vincent MARTIN** sur le financement apporté à la MJC, **le Président** rappelle que c'est l'école de musique que la CC2T propose de subventionner, pas la MJC pour ses autres activités.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité, Madame Marianne PIERSON et Messieurs MATTE et TAILLY s'abstenant.

#### **2025-05-05 - AVIS SUR L'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES EN 2026**

La délibération est présentée par **Alde HARMAND** qui rappelle le processus de concertation qui a précédé le choix des dates proposées. Il indique également avoir conscience que ce type de décision n'est pas pleinement satisfaisante et que l'on peut être contre, mais il souligne que si le territoire ne permet pas ces ouvertures dominicales alors qu'elles sont largement pratiquées ailleurs, cela accentue grandement le risque d'évasion commerciale dommageable à tous les commerces, petits et grands.

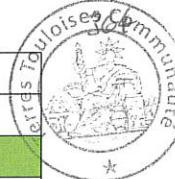
Questions et observations des membres de l'assemblée :

**P. BRETENOUX** fait valoir sa position habituelle d'opposition à ces pratiques, encourageant selon lui la surconsommation, tout particulièrement dans le domaine du commerce textile, pour lequel le bilan carbone est déplorable.

Après cette prise de parole, le Président appelle au vote :

Délibération adoptée à la majorité, Madame GUILLAUME et Monsieur BRETENOUX votant contre, Monsieur BOCANEGRAS (ayant la procuration de Madame CAULE) s'abstenant.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les délégué(e)s et clôture la séance.



	OCTOBRE 2025		NOVEMBRE 2025		DECEMBRE 2025
1		1		1	
2		2		2	COM SP
3		3		3	
4		4		4	COM DES MAIRES
5		5		5	
6		6		6	
7		7		7	
8	COM COMMUNICATION	8		8	
9		9		9	
10		10		10	
11		11		11	COM MOBILITE
12		12	COPIL PLUiH + COM Eau&ASS	12	
13		13		13	
14	COM MOBILITE	14		14	
15		15		15	
16	CC marché mobilité	16		16	
17		17		17	
18		18		18	CC
19		19		19	
20		20		20	
21		21		21	
22		22		22	
23		23		23	
24		24		24	
25		25	COM URBA / HABITAT	25	
26		26	COM OM	26	
27		27	Conseil d'exploit° + COM FIN+ + Petite enfance	27	
28		28		28	
29		29		29	
30		30		30	
31				31	

Le Secrétaire de séance

Xavier COLLIN

Le Président de la  
communauté de communes Terres Touloises

Fabrice CHARTREUX



